

## CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 24 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt-quatre avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Ballon légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la salle de la mairie de Ballon, sous la présidence de Monsieur VAVASSEUR, Maire.

**Date de la convocation à la réunion du Conseil Municipal** : 14 avril 2014.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux** :

VAVASSEUR Maurice – LEFEVRE Nelly – RAVENEL Laurent – CHEUTIN Marie – LALOS Michel – SURMONT Bernard – COUTELLE Bernard – YVARD Véronique – FRAT Florine – SUPERA Christelle – HAMELIN Rachel – BELLENFANT Fabien – VASSEUR Mikaël.

**Excusés** : Monsieur Pierre ETCHEBERRY représenté par Monsieur RAVENEL Laurent  
Madame Christine GALLET représentée par Madame LEFEVRE Nelly

Monsieur Laurent RAVENEL a été élu secrétaire de séance.  
Le procès-verbal de la réunion du 3 avril 2014 a été adopté à l'unanimité.

### **N°3324042014CM : BUDGET PRIMITIF 2014**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2014 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 053 264,00 € et en section d'investissement à 702 560,00 €. Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, adopte le budget primitif 2014.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

### **N°3424042014CM : TAUX D'IMPOSITION 2014**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de maintenir le taux des trois taxes directes locales pour 2014. Le montant du "produit fiscal attendu" pour 2014 est de 404 315,00 €.

|  |          |
|--|----------|
| ⇒ Taxe d'Habitation                    | 15,58 %; |
| ⇒ Taxe Propriétés Foncières Bâties     | 21,29 %; |
| ⇒ Taxe Propriétés Foncières non Bâties | 49,65 %. |

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014**

La commission « animation socio-culturelle » se réunira le vendredi 16 mai 2014 à 21 heures afin d'étudier les différentes demandes de subventions de fonctionnement sollicitées au titre de l'année 2014 par les associations locales et hors locales.

### **N°3524042014CM : COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit l'institution d'une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) dans chaque commune. Une liste comportant douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants doit être présentée au Directeur des Services Fiscaux pour lui permettre de constituer la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Maire, arrête la liste suivante :

**Commissaires proposés au titre des taxes foncières :**

Titulaires : GALLET Lucette – LALOS Michel – FROGER Jean-Marc – BOULVERT Patrick

Suppléants : LEHEURTEUX Rémy – BELLENFANT Fabien – CORDEAU Bernard –  
HAMELIN Rachel

**Commissaires proposés au titre de la taxe d'habitation :**

Titulaires : LEFEVRE Nelly – CHEUTIN Marie – DUFOUR Jean-Marie – SURMONT Bernard

Suppléants : SUPERA Christelle – ROYNE Pascal – COUTELLE Bernard – ETCHEBERRY  
Pierre

**Commissaires proposés au titre de la contribution économique territoriale (ex-taxe professionnelle) :**

Titulaires : JOURDAIN Christelle – ROUSTEL Jean-Louis

Suppléants : GALAIS Christophe – BARRA Lydie

**Commissaires proposés domiciliés en dehors de la commune :**

Titulaires : BEAUGÉ Marcel – JUIGNÉ Claude

Suppléants : GAMBIER Alain – SURMONT Michel

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

**N°3624042014CM : INFORMATIONS DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE**

Conformément à l'article L2122.23 du CGCT Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du 03 avril 2014.

**RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN**

► le 18 avril 2014, renonciation au droit de préemption, immeuble situé « Haut Éclair » cadastré section AC n° 155, 156, 157 et 158 ;

► le 18 avril 2014, renonciation au droit de préemption, immeuble situé 14, rue du Vieux Tertre cadastré section AB n°17, 18, 19, 20 et 338.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

**N°3724042014CM : PARTICIPATION AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN DU BASSIN DE L'ORNE SAOSNOISE**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de reconduire sa participation pour l'année 2014 au Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Bassin de l'Orne Saosnoise à hauteur de 5 074,00 €, cette somme ayant été inscrite dans le cadre du budget primitif 2014 en section de fonctionnement - article 6554.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

## **POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS ET À VENIR**

- ▶ **Giratoire secteur « Haut Éclair »** : Dépose, fourniture et pose de bordures effectuées par l'entreprise STAR ;
- ▶ **Abaissements de trottoirs** exécutés par l'entreprise STAR (rue de la Croix de Pierre et route de Montfort) ;
- ▶ **Aire de lavage – dépôt communal** : nettoyage actuellement du site par le service technique.
- ▶ **Éclairage public** : dans le cadre du lancement de la consultation auprès des entreprises, réflexion sur l'extension et la rénovation du réseau d'éclairage public sur plusieurs secteurs de la commune (rue de moulins – résidence Bel'air, route de Montfort...), synchronisation des armoires de commandes, horaires d'éclairage...

## **N°3824042014CM : INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par circulaire préfectorale du 25 février 2014 relative aux indemnités pour le gardiennage des églises communales le Ministère de l'Intérieur a décidé de maintenir le montant de cette indemnité.

Ainsi, le plafond indemnitaire pour le gardiennage des églises demeure en 2014 celui fixé pour 2013 soit, 119,55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'attribuer 119,55 € à la personne assurant le gardiennage de l'église de Ballon pour l'année 2014.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

## **N°3924042014CM : RÉALISATION D'UN PLAN DE DÉSHÉRBAGE COMMUNAL – CONSULTATION (PROCÉDURE ADAPTÉE)**

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité, décide :

- ▶ de lancer une consultation (procédure adaptée) pour la réalisation d'un plan de désherbage communal.
- ▶ d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de NANTES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- ▶ **Installations classées pour la protection de l'environnement** : projet d'une exploitation d'un élevage avicole de 69 050 animaux-Equivalent volailles se situant « La Métairie » sur le territoire de COURCEBOEUF : proposition d'étudier le dossier par deux élus ; ce dernier sera présenté lors du prochain Conseil Municipal ;
- ▶ **Élections européennes le 25 mai 2014** : établissement des permanences du bureau de vote ;
- ▶ **Rencontre avec le personnel communal et visite des bâtiments communaux** : lundi 28 avril 2014 à partir de 17h15 ;
- ▶ **Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Production d'eau potable des Fontenelles** : reconduction de Monsieur Jean-Claude BELLEC en qualité de Président (M. LEBRETON et Mme CANTIN ont été élus Vices-Présidents). Une visite des ouvrages est proposée à l'ensemble des élus le mercredi 21 mai 2014 – rendez-vous à 17h30 au château d'eau du « Bois Besland » (SOULIGNÉ-SOUS-BALLON).
- ▶ **Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945** : rassemblement à 11h30 – Place de la République.
- ▶ **Commémoration du centenaire de la première guerre mondiale** : Intervention de la troupe de théâtre du « zouave » ; programmation de l'événementiel à étudier en collaboration a priori, avec la commune de SAINT MARS-SOUS-BALLON et les associations locales concernées.

► **Commission information** : la commission information s'est réunie le 18 avril dernier.

Ont été abordés les points suivants :

- Une consultation va être lancée prochainement auprès de 3 imprimeurs ;
- Etude du format du bulletin ;
- Idée d'une parution « légère » en septembre ;
- Etude du contenu du bulletin.

► **Prix Joël SADELER** : reconduction en 2014 du Prix Joël SADELER organisé conjointement avec l'association « Donner à Voir », la M.J.C. Joël SADELER et la commune de BALLON.

► **Présence d'un boucher ambulant sur la commune** : question de l'implantation du boucher (place de la République) et des conditions d'accueil ;

► Point sur le projet d'implantation d'une surface alimentaire ;

► « Bric à Brac » du Comité des fêtes – dimanche 27 avril 2014 : modalités d'organisation ;

► Fermeture des toilettes publiques situées près du Pavillon de Lansac en dehors des heures d'ouverture de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 22 heures 45 minutes.

Affiché en application de l'article L 2121 -25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| <b>Voix délibératives</b> | <b>Emargement</b> |
|---------------------------|-------------------|
| VAVASSEUR Maurice         |                   |
| LEFEVRE Nelly             |                   |
| RAVENEL Laurent           |                   |
| CHEUTIN Marie             |                   |
| LALOS Michel              |                   |
| SURMONT Bernard           |                   |
| COUELLE Bernard           |                   |
| YVARD Véronique           |                   |
| FRAT Florine              |                   |
| SUPERA Christelle         |                   |
| HAMELIN Rachel            |                   |
| BELLENFANT Fabien         |                   |
| VASSEUR Mikaël            |                   |